
Afin de permettre la réalisation de ce lieu de culte, la commune a proposé de mettre à disposition de l'association une partie de ce foncier. L'emplacement choisi se trouve entre l'impassé des Beaux regards et la rue des Aunettes, au droit de l'avenue de Boissy.

L'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités territoriales de conclure un bail emphytéotique administratif en vue de l'affectation à une association culturelle d'un édifice du culte ouvert au public.

Le projet a été soumis à la préfecture par courrier daté du 28 août 2023.

Afin de palier au problème de stationnement générés par la suppression de quelques places de parking, des solutions alternatives seront proposées par la commune sur le quartier.

Considérant la nature et l'affectation de l'emprise identifiée pour le projet, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de déclassement par anticipation. Cette procédure, menée de manière anticipée est rendue possible en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Conformément au code de la voirie routière, une enquête publique de déclassement sera lancée par la commune en amont du déclassement puis de la désaffectation.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **D'autoriser le principe de déclassement des espaces publics identifiés sur le plan ci-annexé**
- **D'autoriser le Maire à lancer une enquête publique préalable au déclassement du domaine public impacté par le projet**
- **D'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération.**

Le dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission n°2 en date du 26 mars 2024.

Mme DOUET : Y a-t-il des observations ? Monsieur DAVID.

M. DAVID : Je vous remercie. Cet endroit pose un problème. Parce que nous avons validé, à l'unanimité d'ailleurs, pour la construction de ce lieu de culte et culturel sur cet endroit bien précis. Dans la délibération, il était noté qu'il y avait des conditions suspensives. Et quand je dis suspensive, ça veut dire que ça peut remettre en cause une délibération qu'on avait votée à l'unanimité, c'est-à-dire sur l'emplacement du parking souterrain qui était initialement prévu pour que les personnes qui viennent dans ce lieu puissent se garer en sous-sol, mais aussi les résidents, puisqu'en fait, on va leur prendre une partie de leur parking. Et lorsque vous écrivez « ça va peut-être enlever quelques places de parking », donc j'y suis allé, j'ai été voir dimanche de Pâques, le parking était plein. Ce ne sont pas quelques places de parking, c'est beaucoup de voitures. Donc si vous ne faites pas un parking souterrain...

M. ÖZTORUN : Vous ne vous êtes pas occupé des chocolats.

M. DAVID : Oui. Déjà, la condition suspensive va se mettre en place obligatoirement puisqu'on l'a signée, on l'a tous signée, à 33 élus en plus, dans ces conditions, puisqu'en fait c'est une condition. C'est une condition sine qua non pour la réalisation de ce projet.

Donc, est-ce que vous avez une autre idée de parking ? Parce que de toute façon, ça va amener beaucoup de monde puisque de mémoire, vous aviez parlé quand même de 1 000 à

1 500 personnes qui pourraient venir. Ça me paraît beaucoup quand même. Donc, ça veut dire qu'il peut y avoir 200 ou 300 voitures de plus par rapport à ce qui est déjà garé aujourd'hui. Si en plus, vous enlevez une partie des parkings, je crains le pire. Franchement, je crains le pire au niveau du stationnement.

M. ÖZTORUN : Non, mais la question est tout à fait légitime, Monsieur DAVID. On pourra apporter quelques éléments de précisions sur ce sujet qui tient à cœur de tout le monde.

Premièrement, c'est une question de sécurité. Il s'avère que, notamment, en dessous des lieux de culte, avoir des parkings publics, c'est dangereux. Ça peut être une église, ça peut être une synagogue, ça peut être une mosquée, ça peut être un centre culturel. C'est dangereux parce que ce sont des lieux qui sont, notamment avec le plan Vigipirate, considérés comme des lieux à risques. Ça, c'était le premier élément, avec notamment nos conseillers juridiques qui nous ont mis en garde, qui nous ont alertés parce qu'il s'agit quand même, ni plus ni moins, de la vie de centaines, voire de milliers de personnes, qu'on ne peut pas risquer. Vous êtes bien d'accord avec moi là-dessus, j'imagine.

Deuxième élément, c'est un élément très technique. Parce qu'il aurait fallu qu'on fasse une séparation des baux, c'est-à-dire un bail pour le parking souterrain à part, et un bail pour le dessus, pour la mosquée et pour le centre culturel à part. Cet élément technique nous faisait perdre dans les un an, un an et demi supplémentaire avant la mise à disposition de cet espace.

Troisième élément, avant d'arriver à l'essentiel, c'est pour vous dire, si on décide de donner, de prêter – comme vous voulez parce que c'est un bail emphytéotique, ce n'est pas donner, c'est prêter sur une durée déterminée – c'est parce que c'est au centre de la ville et beaucoup de gens viennent justement à pied à cet endroit. Et en l'occurrence, l'augmentation des voitures, c'est surtout les vendredis ou les jours des fêtes. Les vendredis, on a environ constaté dans la cinquantaine de voitures en plus. Vous avez raison, il y a une augmentation, ce n'est pas pour vous contredire, mais ce n'est pas 300. Et les jours des fêtes, effectivement, là on peut aller jusqu'à 200 voitures en plus.

Une fois que j'ai dit tout ça – vous voyez, je vais vraiment en toute transparence et sans filet – la plupart des voitures que vous voyez au parking-là, que vous avez observées, il y a au moins un tiers des voitures qui sont des épaves. Je vous assure, ils sont pour la plupart signés par la police municipale et malheureusement pour nous, c'est un jeu de chat et de souris. En général, ils ont 30 jours pour déplacer les voitures et au bout de 28 jours, on constate les changements de place des voitures. Et je peux vous les citer plaque par plaque si vous voulez, et je peux vous y emmener avec moi pour vous les montrer. Et parce qu'aussi, il y a beaucoup de mécaniques qui se font à cet endroit.

Mais tout ça, j'ai envie de dire, ce sont des détails. La vraie question que vous posez, qui est la plus essentielle à mon sens, et je pense aussi pour vous, c'est : comment on fait pour avoir plus de places de parking si on ne fait pas de parking souterrain en dessous ? On est bien d'accord. Nous avons un projet de faire un parking en silo. Aujourd'hui, on a constaté, j'ai fait quelques visites, il y a des œuvres d'art en parking silo. On a l'impression que ce sont des œuvres d'art qui se font à des coûts qui sont acceptables, qui pourraient augmenter de manière très importante le nombre de places de voitures en parking. Non seulement pour régler le problème de place... si vous pouviez écouter ma réponse parce que vous avez posé une question, que je respecte énormément, à laquelle j'essaie de donner la réponse la plus détaillée. Parce que c'est dans toute la cité de Saint-Exupéry que nous avons un problème de stationnement. Ce n'est pas juste à cet endroit-là où il y a pas mal d'épaves, tout ça.

Le vrai problème d'emplacement, le vrai problème de stationnement que nous avons dans la cité Saint-Exupéry, c'est la rue Clavizis où les gens, ils ont du mal à passer, c'est la rue Fosse aux Moines, c'est la rue des Faux Rois. Ce sont les trois emplacements où nous avons une surtension de problèmes de places de parking. Donc du coup, l'objectif c'est de créer un parking silo qui pourrait non seulement régler ce problème de stationnement qui nous gênerait à cet endroit-là, qui serait dangereux, mais surtout qui réglerait le problème de stationnement de toute la cité Saint-Exupéry.

Et encore une fois, vous voyez, je ne suis pas le père Noël, mais j'annonce de bonnes nouvelles. Là, en l'occurrence, quand on réfléchit ces questions-là, on ne réfléchit jamais un objet tout seul, on regarde tout l'environnement et on essaie de faire le plus grand bien à tout l'environnement. Avec un parking silo que nous pourrions construire, que nous allons construire, nous allons régler tout le problème de stationnement de toute la cité Saint-Exupéry. Vous voyez, nous avons l'audace de, non seulement, régler un problème, mais plutôt trois ou quatre avec une solution que nous trouvons pour plusieurs problèmes.

Donc soyez rassurés, il y aura des places de parking comme prévu, avec une mosquée, un centre culturel qui seront sécurisés parce qu'ils n'auront pas de parking public en dessous dont on ne sait jamais. Le pire est toujours possible et on l'a déjà vu par notre passé en France, on a été beaucoup endeuillés. On n'a pas besoin d'avoir des fous furieux qui mettent une bombe dans une voiture et qui fassent péter un millier de fidèles en train de prier. On n'a pas besoin non plus des épaves dans des endroits un peu abandonnés.

Par contre, ce qu'il faut faire, et bien sûr, je prends l'engagement devant vous, ce parking silo public sera bien entendu libre d'accès pour tous les habitants de la cité Saint-Exupéry. Parce que le problème de stationnement est un vrai problème qui concerne toute la ville. Et il faudra à un moment donné oser affronter le problème et prendre le taureau par les cornes. Que ce soit sur la Place des Libertés, que ce soit à Verdun, que ce soit à République, que ce soit à Saint-Exupéry, que ce soit dans la cité Fabien, les habitants qui vivent dans leurs quartiers, après 18h, ils ne trouvent pas de place de parking chez eux. Il faudra peut-être – je ne dis pas et je ne prendrai pas de décision parce que je ne suis ni autocrate ni dictateur – qu'on se penche sur cette question à terme et voire même rapidement avant la fin de ce mandat, pour nous poser la question de : est-ce qu'après 18h30, après 19h le soir, ce sont les habitants du quartier qui ont le privilège ? Ils auront leur carte d'habitant de quartier qui ont le privilège de pouvoir stationner et les autres, ils paieront ? C'est une question, mais il faut qu'on trouve la réponse ensemble. Vous voyez ?

Vous donnez des éléments de réponse. Moi-même, j'en ai quelques-unes d'idées et des éléments de réponse. Réfléchissons ensemble, collectivement, majorité et opposition. Mais le problème de stationnement est un réel problème et fléau aujourd'hui à Bonneuil-sur-Marne. Alors que tout le monde parle d'abandon de véhicules, on constate que chaque famille aujourd'hui a deux-trois véhicules. Et si on ne met pas une réglementation forte qui va au sens de l'intérêt des habitants, on ne s'en sortira pas. Donc il faut ouvrir le débat, il faut oser ouvrir le débat, il faut parler de ce qui est possible, de ce qui n'est pas possible et il faut que chacun donne ses arguments.

Voilà les éléments que je voulais vous donner, Monsieur DAVID, concernant et ce bail emphytéotique, et la place du parking, et tout le reste, et en général sur les questions de stationnement. Monsieur DAVID a demandé la parole à nouveau.

M. DAVID : Merci, Monsieur le Maire. En fait, on est plus ou moins convaincus. Franchement, nous, on reste sur cette délibération qu'on a votée, 33 élus. Pour que la promesse puisse se transformer en bail, c'est écrit noir sur blanc, des conditions suspensives ont donc été fixées dont celle du parking en sous-sol. C'est-à-dire que nous, nous avons voté aussi en notre âme et conscience dans l'intérêt de nos concitoyens et des résidents qui habitent à cet endroit parce qu'il y avait la possibilité, et vous vous êtes engagés à construire un parking sous-sol. C'est écrit, ce n'est pas nous qui l'avons écrit, on ne l'a pas inventé. Donc, nous, la référence, c'est la délibération qu'on a votée à cette période-là. C'est une condition suspensive pour signer un bail définitif. Donc tant qu'il n'y a pas d'accord, il faut modifier. À ce moment-là, il faut modifier certainement la délibération parce qu'il y a une nouvelle délibération.

M. ÖZTORUN : Monsieur DAVID, je viens de vous donner des éléments très concrets. Pourtant, c'est très clair. Nous avons posé la question de la sécurité, c'est le plus important. Ensuite, nous avons posé les questions techniques de prolongement de date, c'est un deuxième problème. Et troisièmement, je vous ai dit, la solution je l'ai, j'ai demandé à

l'administration de travailler déjà à programmer, à budgéter, à nous sortir un budget pour régler non seulement le problème d'un endroit, mais le problème de tout un quartier, Monsieur DAVID. Et laissez-nous si c'est possible. Pourquoi on met ces éléments-là un peu comme ça ? Parce que nous travaillons avec des cabinets d'avocats.

Et vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur DAVID, parce que vous ne sortez pas de la dernière pluie. Mais n'oubliez pas, moi non plus. N'oubliez pas que chaque construction de mosquées en France, même si c'est une mosquée de dix mètres carrés, est attaquée par le Rassemblement National. Chaque, c'est systématique. Et à chaque fois, justement, il y a des gens en face de nous qui sont malveillants et qui essaient de faire en sorte de toujours montrer du doigt le musulman, le concitoyen de confession musulmane qui essaie d'avoir son culte dans sa vie privée, sans se mettre dans l'espace public. Non seulement on les empêche d'avoir leur vie de culte dans leur vie privée, mais en plus, on les attaque pour qu'ils n'aient pas de lieux privés pour pouvoir faire leur culte. Vous voyez ?

Et moi, le maire que je suis, je ne prendrai pas le risque de mettre en péril ce projet. Nous travaillons avec nos juristes, nos cabinets d'avocats pour qu'il y ait un projet complètement dans les règles, qui ne soit aucunement attaquable, ni sur les questions de sécurité, ni sur les questions de laïcité, et j'y tiens à la laïcité, ni sur les questions de pratique de la liberté de culte des habitants de notre ville. Donc quand on veut trouver ces trois points au même endroit, il faut être prêt, il faut pouvoir travailler. Aujourd'hui, ce projet, si on n'avance pas de cette façon, il va encore prendre six mois dans la figure. Six mois dans la figure, la fois d'après, on va trouver encore autre chose.

Aujourd'hui, nous avons des concitoyens de confession musulmane, Monsieur DAVID, qui attendent depuis des décennies d'avoir un lieu de culte. Et nous avons l'occasion aujourd'hui, dans le cadre de la laïcité, dans le cadre de l'universalisme dont vous parlez républicain... et j'adhère, j'adhère à cet universalisme républicain. Nous avons besoin d'avancer.

Et parce qu'aujourd'hui, nous avons une association qui fait énormément d'efforts, parce que nous avons des milliers de nos concitoyens qui sont dans une grande attente, je pense qu'il s'agit surtout d'enfin leur montrer que nous sommes sérieux et nous sommes sur la bonne voie. Et surtout, si on change des fois des éléments de ces délibérations, c'est parce que nous voulons être sûrs à 100 % que juridiquement, c'est viable, c'est sécurisé, parce que demain, nous savons que nous allons être attaqués en justice sur ce sujet. Nous le savons, c'est automatique, c'est systématique. Et demain, si on traîne pendant deux ans ou trois ans ou quatre ans encore ces projets-là, on va participer de la stigmatisation de cette population-là qui, juste du fait d'être musulman, est déjà stigmatisée, discriminée depuis fort longtemps. Et vous le savez, vous ne le savez pas moins que moi, vous le savez autant que moi.

Et comme républicain, notre devoir, c'est d'être égaux devant tous les cultes, et de pouvoir laisser nos concitoyens de confession musulmane, de confession juive, de confession chrétienne, y compris demain, si on avait des hindouistes, nos hindouistes, pour pouvoir pratiquer leur culte librement. Là, nous avons beaucoup perdu de temps. J'ose espérer que nous ne perdions pas plus de temps pour pouvoir avancer ces projets-là assez rapidement. Voilà, j'en ai fini. Monsieur DOUET voulait rajouter un mot.

M. DOUET : Oui, je voulais rajouter un mot parce que j'écoutais avec attention Monsieur DAVID et puis ses petits commentaires. Monsieur DAVID, il a pris une précaution oratoire en disant « bien évidemment, nous avons voté à l'unanimité ». Précaution, pourquoi ? Parce que derrière, avec sa proposition, qu'est-ce qu'il est en train de faire ? Il essaye de diviser les gens sur un sujet où il y a déjà beaucoup de divisions. Il travaille à la future division en opposant les locataires qui auraient des problèmes de stationnement à ceux qui viendraient pour leur culte. C'est ça le piège qu'il est en train de tendre. Parce que la vérité, c'est qu'il est contre.

Et pourquoi je dis qu'il est contre ? Si vous devez le dire ouvertement, dites-le pourquoi. Moi, j'en ai la preuve. Parce que Monsieur, vous dites toujours « droite, gauche », il n'y a pas de problème. Mais vous êtes sur une liste où vous-même – et j'ai les écrits des articles de journaux

– vous vous présentez comme étant de droite et vous étiez d'ailleurs dans l'opposition à droite dans une autre commune dans le département.

Nous avons proposé un terrain à Bonneuil pour construire cette mosquée. C'était à l'angle du SIRM, parce que nous sommes propriétaires de ces terrains, à l'entrée partagée le long de la voie ferrée de la ville de Sucy. Les plans étaient faits, les architectes étaient faits. Madame CIUNTU qui est votre amie, qui est aujourd'hui sénatrice, ancienne maire de Sucy-en-Brie, a usé de tous les artifices qu'elle pouvait pour s'y opposer – et c'est votre amie politique – en disant : « je ne veux pas de mosquée à l'entrée de ma ville ». Au moins, elle a eu la franchise dans son propos que vous, vous n'avez pas et que vous essayez de nous glisser par en-dessous avec des prétextes de voiture à ne pas garer. Et elle est allée voir la SOFIBUS – aujourd'hui, ce n'est plus la SOFIBUS – la direction de la SOFIBUS pour sortir un règlement de ZAC pour s'opposer à la construction, et déjà, nous avons pris beaucoup de retard à ce moment-là avec nos amis de la communauté musulmane et l'association des musulmans de Bonneuil.

Et moi je vous le dis, je vous accuse d'avoir tout fait avec vos amis politiques pour retarder ce projet. Et aujourd'hui, vous trouvez un artifice et vous travaillez à la future division, vous savez parfaitement ce que vous faites. Parce que moi, je vous le dis, ayez l'honnêteté de dire plutôt que vous êtes contre, plutôt que de dire « nous avons voté à l'unanimité » parce que vous n'avez pas le courage de votre pensée. Je le dis avec ce que vous avez fait avec vos amis politiques en vous opposant à la construction de la mosquée le long de la nationale 19, parce que vous ne vouliez pas de mosquée à l'entrée de votre ville.

M. ÖZTORUN : Les amis, il est tard. Je pense qu'on n'a pas besoin de chauffer les esprits. Les choses ont été dites, je vous propose de passer au vote. Je pense, Monsieur DAVID, les explications que vous aviez demandées, je vous les ai données concrètement. Et maintenant que le débat a eu lieu, je considère que vous avez... S'il vous plaît, il y a un président de séance. Je vous invite à respecter l'institution dans laquelle vous siégez.

Donc nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux abstentions. Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 9 décembre 1905 modifiée, concernant la séparation des Églises et de l'État ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU sa délibération n° DCM 2023-65 du 9 juin 2023 approuvant le projet de promesse de bail emphytéotique administratif à passer avec la société civile immobilière « L'union des musulmans de BONNEUIL-SUR-MARNE » pour la construction d'un centre cultuel et culturel avenue Lucie Aubrac ;

CONSIDÉRANT la nature et l'affectation de l'emprise identifiée pour le projet, une procédure de déclassement par anticipation doit être mise en œuvre. Cette procédure, menée de manière anticipée est rendue possible en application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques issues de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

CONSIDÉRANT qu'une enquête publique de déclassement doit-être lancée par la commune en amont du déclassement puis de la désaffectation ;